

SAUVEGARDE DE L'ÉTANG DU RODOIR

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance de juillet, le conseil municipal de Nivillac a reçu les promoteurs d'un projet de télési sur l'étang du Rodoir. Celui-ci prévoit l'installation d'un système de câbles motorisés montés en boucle sur 6 pylônes métalliques de 8 à 10 m. de haut, permettant l'activité de ski nautique. L'ensemble occupant une zone de 260 m x 48 m. prendrait place dans la partie sud-est de l'étang.

L'étang du Rodoir, autrefois réserve d'eau potable pour la commune de Nivillac, appartient à Eau du Morbihan, organisme départemental de gestion de l'eau. Depuis le raccordement de la commune au réseau de l'usine de Férel, il n'a plus d'utilité propre.

On remarque la présence sur le site d'une intéressante avifaune, de nombreuses espèces de poissons (brochet, perche...), mais aussi de loutres, animal très protégé au niveau national et européen, car en voie de disparition. L'IAV a par ailleurs réalisé récemment une étude sur le repeuplement en anguilles de la Vilaine à partir du ruisseau et de l'étang.

Un groupe de défenseurs de l'environnement est décidé à s'opposer à ce projet pour les motifs suivants :

- L'étang du Rodoir est un magnifique site naturel préservé **qui doit rester dans la patrimoine collectif.**
- **Le projet n'est pas compatible avec la préservation des espèces animales** présentes sur l'étang et notamment la loutre, animal extrêmement craintif.
- Le site est décrit **dès 1636**, dans une configuration proche de l'actuelle. A ce titre, il représente **une grande valeur historique et patrimoniale.**
- Cédé à des intérêts privés, il ne sera définitivement **plus accessible à la population.**
- Le dossier remis aux élus présente d'importantes lacunes :
 - aucune faisabilité technique quant à la construction des pylônes et leur assise, en partie dans l'étang, **l'autre partie sur les berges appartenant à des propriétaires privés.**
 - aucune implantation de parking pourtant indispensable à ce genre d'activité.
 - aucun budget d'investissement et de fonctionnement, montrant le **peu de sérieux du projet.**
- Les propriétés des riverains se trouveraient **dévalorisées de 25 à 30%** si ce projet voyait le jour.
- L'activité de télési nautique, déjà implantée à proximité en Loire Atlantique, se pratique avec une **sonorisation** qui occasionnerait de **fortes nuisances pour les riverains.**
- Le plus beau site naturel de Nivillac, le Pertus du Rofo, a été récemment bradé à un particulier par la commune. Ce dernier engrange à l'heure actuelle de substantiels bénéfices. Il s'agirait une nouvelle fois de **sacrifier le patrimoine communal au seul profit d'intérêts privés.**
- Le Rodoir pourrait être éventuellement aménagé harmonieusement pour permettre un **accès limité aux berges, et (ou) des activités de pêche éco-responsables** *. Dans ce cadre, un bail de pêche pourrait être attribué à la Fédération du Morbihan.
- Le Département du Morbihan pourrait l'acquérir, l'entretenir et le préserver dans le cadre de sa politique de gestion des **espaces naturels sensibles** (*Étang de Kernevy, Marais du Roho St Dolay, Branzais à Pénestin...*).

** sous réserve de faisabilité*

Comme vous le constatez, nous ne manquons pas d'arguments pour nous opposer à ce projet.

Nous vous proposons de vous retrouver lors d'une réunion d'information et de concertation,

le jeudi 12 septembre à 20 h, à la salle municipale de La Ville Perrotin, en Herbignac*

(* N2165, 2e route à droite après l'étang en direction de Nantes).

Comptant sur votre présence et vous en remerciant d'avance,

Le Collectif de sauvegarde de l'Étang du Rodoir.